CCAS DE CHAUMUZY – 14 rue du Capitaine CHESNAIS – 51170 CHAUMUZY
03.26.61.81.37 / 06.49.66.89.45 / ccas.chaumuzy@orange.fr

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2026 à 19H00

Le 7 septembre 2026, les membres du conseil d'administration du CCAS, convoqués le 15 août 2026, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur DOLÉ, Président du CCAS.

Présents : MM. Sébastien DOLÉ, Benjamin WATIER, Stéphane GUILLAUME, Stéphane VISNEUX et Mmes Pétula BERGAMELLI et Peggy LECLERE, (6)
Absent excusé : (0) Absentes : Mmes Blandine AUBRY, Jacqueline VISNEUX et Sylvie BIZET (3)
Quorum 5 : atteint Secrétaire de séance : Benjamin WATIER

Ordre du Jour :
- Approbation du PV de la séance du 8 avril 2026
- Révision loyer Renée LEROUX
- Allocation chauffage du legs
- Validation devis gravure blidas
- Organisation du repas de fin d'année
- Questions diverses

Clôture de la séance précédente

Il est fait lecture du compte-rendu de la réunion du 08/04/2026. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Allocation chauffage

Le conseil consulte la liste des bénéficiaires. Seulement 4 personnes correspondent aux critères d'attribution. L'assemblée proposera au Conseil municipal d'attribuer l'allocation de 100€ à Mme M. GARNOTEL, Mme A. PENCHEMEL, M. C. HERBELET et M. M. ZAWADA. La somme inutilisée sera réservée pour d'autres personnes en ayant besoin selon les critères du donateur, comme l'an passé.
Délibération 2026/09-01 approuvée à l'unanimité

Révision loyer Renée LEROUX

Le bail de location de la maison occupée par Mme R. LEROUX, située au 26 rue Henri SALMON date de 1991 et est rédigé en franc. Un nouveau bail devra être rédigé en euros, en renonçant à l'augmentation de l'indice.

Validation devis gravure blidas

Les membres du CCAS souhaitent offrir un blida gravé au nom du CCAS de Chaumuzy lors du repas de fin d'année. Deux devis sont proposés : CSGV : 298,90€ HT pour 102 blidas
Imprimerie des Létis : 188,60€ HT pour 120 blidas
Le devis retenu est celui de l'Imprimerie des Létis. **Délibération 2026/09-02 approuvée à l'unanimité**

Organisation du repas de fin d'année

Le repas aura lieu le 14/11. Le traiteur retenu est la Fougasse pour 52€ TTC par personne. L'animation sera assurée par les Talents Aiguilles pour un montant de 800€ TTC. Les tarifs de participation restent inchangés. Une gerbe de fleurs, commandée à l'Atelier de Chris à Ville En Tardenois sera déposée sur chaque donateur
Délibération 2026/09-03 approuvée à l'unanimité

Questions diverses

Pas de questions diverses.

Plus de questions, la séance est levée à 19H50.
Secrétaire de séance
Benjamin WATIER
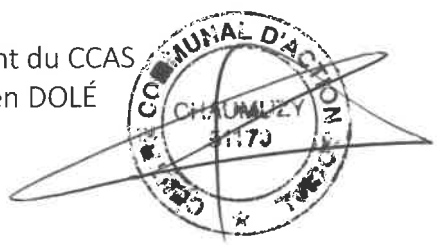
Président du CCAS
Sébastien DOLÉ